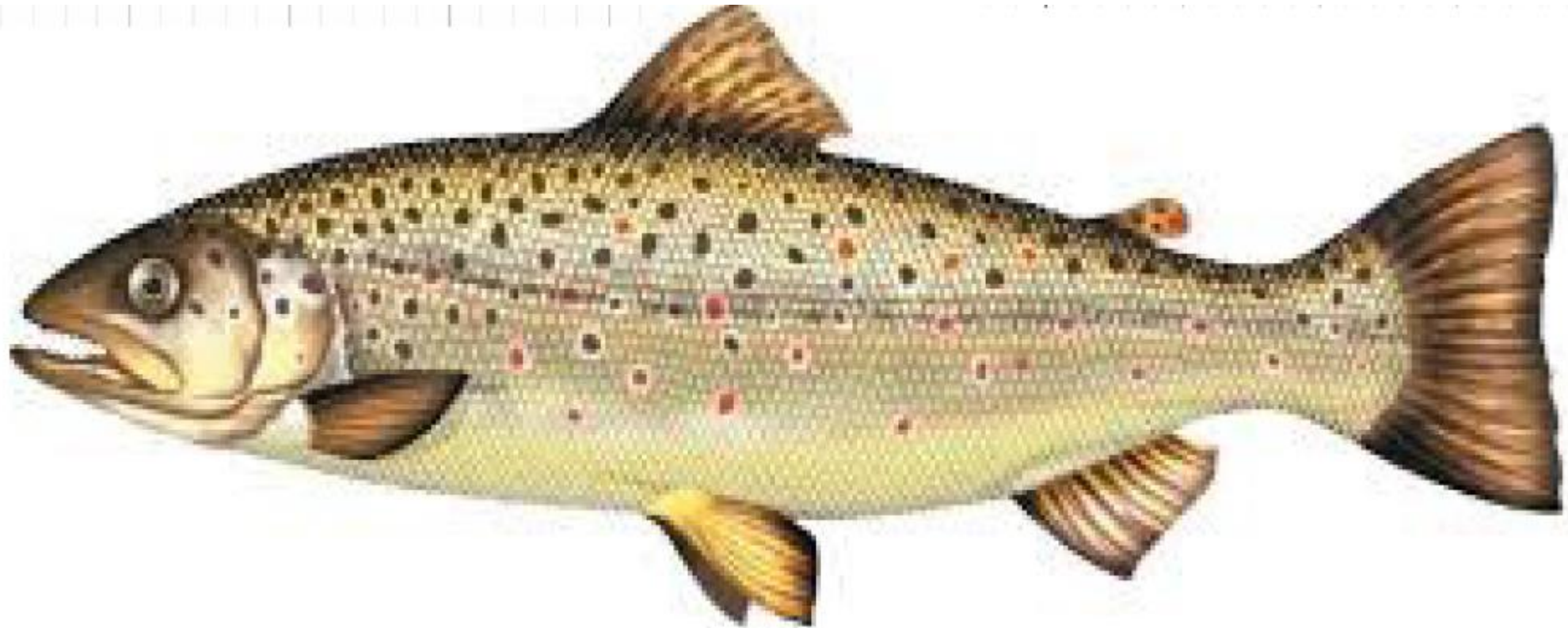


# Réflexions sur les propositions de quotas des 602 du Collège Fermat de Toulouse



Un seul groupe a pu suffisamment avancer et est en train de mettre en place des quotas efficaces :

Exercice

Pour la 1<sup>ère</sup> année: il n'y a pas de quotas car il y a seulement 200 truites donc si on les pêche il faudrait attendre 2 ans avant une nouvelle reproduction.

Pour la 2<sup>ème</sup> année: (Parce que la 1<sup>ère</sup> année il faut attendre 2 ans avant une nouvelle reproduction).

Pour la 3<sup>ème</sup> année: le quotas est de 1400 truites à pêcher à partir de 3 ans car:  
truites qui peuvent se reproduire:  $1500 + 100 = 1600$   
 $1600 - 200$  (truite qui restent) = 1400 truites.  
 $1500$  (base) -  $1300$  (celle qui ont été pêchées) = 200.

Pour la 4<sup>ème</sup> année: Le nombre de truites qui restent on va le multiplier par 30 pour avoir le nombre de bébé truite:  $200 \times 30 = 6000$  et on va additionner 6000 avec le nombre de truite qu'il y avait avant:  $6000 + 2 \times 1500 + 200 = 9200$ .  
Donc le quotas est 1600.

Pour la 5<sup>ème</sup> année: le quotas est: 1500 car il y a  $1500 + 100$  truites qui peuvent se reproduire donc on va laisser 100 truites qui peuvent se reproduire. Et dans la rivière il restera 7600 truites qui ne dépassent pas 10000 truites la pêche est autorisée à partir de 3 ans.

Pour la 6<sup>ème</sup> année : Il y a 6100 truites qui peuvent se reproduire donc on va les diviser par 2 :  $6100 \div 2 = 3050$

Puisqu'il y a 2 contraintes par an  
Il y a 6100 truites qui peuvent se reproduire donc on va les diviser par 2 :  $6100 \div 2 = 3050$   
 $3050 \times 30$  (truites jumelles) = 91500 ce qui dépasse 10000.  
~~3050~~ ~~91500~~ ~~91500 - 90000 = 1500~~  
Le quotas est de 90000 & car  $91500 - 90000 = 1500$  ce qui ne dépasse pas 10000 truites.

Pour la 7<sup>ème</sup> année :

(on avait la réponse) !<